

ANNEXE I - FORMULAIRE DE DEMANDE DE VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ D'UNE ACTIVITÉ DE FORMATION

IDENTIFICATION

- Nom du dispensateur de formation :
- Organisme demandeur (si différent du dispensateur) :
- Adresse du demandeur :

Bureau / App. :

Ville :

Province :

Code postal :

No. de téléphone :

Adresse courriel :

- Personne responsable de la demande :

INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DE FORMATION

- Nom de l'activité de formation :
- Types d'activités admissibles (cochez) :
 - Cours, séminaires, colloques, conférences ou ateliers (en ligne ou en présentiel);
 - Formation structurée offerte en milieu de travail (en ligne ou en présentiel).

- Durée, date(s) et lieu(x) :

Inscrivez les renseignements applicables dans le tableau ci-dessous. Pour le lieu de formation, inscrivez la ville ou indiquez le type de format (webinaire, webdiffusion en direct/en différé)

Date(s)	Lieu(x)	Durée Estimée

- Décrire le ou les objectifs de la formation
- Expliquer le lien entre l'activité de formation continue et l'exercice de la profession d'agronome
- Souhaitez-vous faire évaluer cette activité ou une partie de cette activité pour son admissibilité aux heures de formation en éthique, déontologie ou pratique professionnelle ?

Oui Non

Le cas échéant, spécifier de quel segment de la formation il s'agit.

- Souhaitez-vous, si le délai le permet, que la formation soit affichée dans le catalogue ASIO pour en faire la promotion à tous nos membres ?

Oui Non

Si oui:

1. Veuillez nous soumettre le lien d'inscription (URL) ou la procédure d'inscription.
2. Le visuel de l'événement ou le logo du dispensateur officiel de la formation.
(Idéalement, une image d'au moins 1900 par 950 pixels).

DOCUMENTS À SOUMETTRE (OBLIGATOIRES) :

- Une **description du contenu** (ex. : plan de cours, plan de présentation, description des conférences);
- L'**horaire détaillé de l'activité** (doit comprendre la durée de chacune des conférences);
- Un **résumé des compétences du ou des formateurs ou conférenciers** en lien avec le sujet traité ou fournir un CV ou une note biographique;
- Un **exemple d'attestation de participation ou de réussite** le cas échéant;

OU

- Pour le renouvellement de l'attestation d'un enregistrement audio ou vidéo vérifié par l'Ordre lors d'une période de référence antérieure, vous devez présenter une déclaration solennelle d'un agronome ou d'un expert attestant que le contenu de la formation est à jour.

Transmission du formulaire et des documents exigés

Par courriel seulement : formation@oaq.qc.ca

(les fichiers volumineux peuvent être transmis par le biais d'un site de partage, tel que WeTransfer.com)

TARIFICATION :

Ce tableau ne sera pas fonctionnel s'il est ouvert avec un appareil mobile. Pour un bon fonctionnement du tableau de calculs, veuillez ouvrir ce document à l'aide de l'outil Acrobat Reader (Gratuit).

Frais	Prix unitaire	Quantité désirée	Sous-total
Frais d'analyse	158,10 \$ + tx		
Article promotionnel dans l'Agro Express d'une formation vérifiée (optionnel)	750,00 \$ + tx		
Enregistrement audio ou vidéo vérifié par l'Ordre dans une période de référence antérieure (renouvellement)	25,00 \$ + tx		
TPS (5%) - No : 104011598 RT 0001			
TVQ (9,975%) - No : 1006163480 TQ 0001			
Total			

MODE DE PAIEMENT :

(Carte de crédit seulement)

Visa

Master Card

- Nom du détenteur
- No Carte (16 caractères)
- Exp. (mm/aa)
- Signature
- No Validation

CONDITIONS :

L'Ordre se réserve le droit de rejeter une demande si l'ensemble des critères d'admissibilité au *Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes* n'est pas respecté. L'Ordre se réserve également le droit d'exiger toute information additionnelle nécessaire à l'analyse du dossier.

Validité

La confirmation d'admissibilité d'une formation n'est valide que pour l'année civile durant laquelle elle a été émise.

Exception : pour les documents audios et audiovisuels enregistrés, la confirmation est valide pour la période de référence durant laquelle elle a été émise. Si le contenu demeure identique, il est possible d'étendre la confirmation d'admissibilité à une période subséquente. Vous devez présenter une déclaration solennelle d'un agronome ou d'un expert attestant que le contenu de la formation est à jour. Des frais sont applicables.

Délai de traitement de la demande

Maximum de 60 jours après la réception par l'Ordre de la demande.

Date limite pour déposer une demande

Aucune demande ne pourra être déposée après la date de la fin de la période de référence durant laquelle la formation a eu lieu (ex. : 31 décembre d'une année paire).

Nouvelles dates de formation

Si en cours d'année, des dates de formation s'ajoutent ou sont annulées pour une même formation, l'organisme dispensateur doit en informer l'Ordre dans les meilleurs délais.

ANNEXE II - EXEMPLES DE SUJETS D'ACTIVITÉS DE FORMATION LIÉS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

La liste suivante présente quelques exemples de sujet de formation liés à l'exercice de la profession. Il est important de noter que toute activité de formation déclarée doit répondre aux besoins de l'agronome afin de pouvoir mieux exercer sa profession.

Agroéconomie

- Comptabilité et fiscalité agricoles
- Coopératives
- Économie agricole
- Financement agricole
- Gestion agricole
- Mise en marché de produits agricoles et alimentaires

Génie agricole

- Bâtiment agricole
- Drainage de surface
- Drainage souterrain
- Irrigation
- Machinerie et équipement agricoles
- Nivellement

Productions animales

- Biotechnologie animale
- Élevage d'animaux à fourrure
- Production apicole
- Production avicole
- Production bovine
- Production caprine
- Production chevaline
- Production cunicole
- Production de gibiers
- Production d'insectes
- Production laitière
- Production ovine
- Production porcine

Productions végétales

- Acériculture
- Agroforesterie
- Arboriculture
- Biotechnologie végétale et amélioration génétique des végétaux
- Cultures émergentes
- Entretien des espaces verts et aménagement paysager
- Horticulture fruitière
- Horticulture maraîchère
- Horticulture ornementale
- Malherbologie
- Myciculture
- Pépinière
- Phytopathologie
- Phytoprotection
- Physiologie végétale
- Pomiculture
- Prescription et justification de produits phytosanitaires
- Production d'arbres de Noël
- Production de cannabis
- Production de fines herbes
- Production de plantes médicinales
- Production de gazon
- Production de plantes fourragères
- Production de céréales
- Production de plantes oléoprotéagineuses
- Production de pommes de terre
- Serriculture
- Entretien des terrains de golf
- Viticulture

Sciences et technologie des aliments

- Conservation des produits agricoles ou alimentaires
- Contrôle de la qualité
- Transformation des produits agricoles ou alimentaires

Sols et environnement

- Bioénergie
- Biologie et écologie
- Compostage
- Conservation et aménagement des sols
- Décontamination des sols
- Entomologie
- Environnement
- Fertilisation
- Protection des milieux humides
- Microbiologie
- Recyclage des matières résiduelles fertilisantes
- Régénération des berges et des sites
- Sablières, gravières, carrières, remblais et sols arables en zone agricole
- Toxicologie environnementale
- Calcul de compensation en lien avec la réglementation environnementale

Autres sujets

- Agriculture biologique
- Agriculture tropicale
- Agriculture urbaine
- Agroalimentaire en général
- Agroécologie
- Aménagement, développement et protection du territoire
- Communication et gestion des ressources humaines, matérielles et financières
- Génie alimentaire
- Géomatique et télédétection
- Gestion de base de données
- Gestion de projet
- Gestion des risques au regard de la santé et de la sécurité du public et des travailleurs en milieu agricole
- Lois et règlements en lien avec l'agroalimentaire
- Lois, règlements et normes encadrant l'exercice de la profession (ex. : Code des professions, Loi sur les agronomes, Code de déontologie, différents règlements de l'Ordre)
- Pratique collaborative et interdisciplinarité
- Utilisation de logiciels spécialisés